



Comité social administration

du 18 décembre 2025, SPIP 71

Déclaration de boycott

SPIP 71

Mâcon, 18 décembre 2025

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Alors même que les personnels des SPIP sont constamment en première ligne face à la violence et à la misère sociale, on assiste à un dénigrement croissant de leurs compétences, à une remise en cause de plus en plus décomplexée de leurs missions et de leurs valeurs de la part de leur propre administration. Les attaques médiatiques et politiques contre les SPIP sont devenues un sport national. Pourtant sans nos efforts, sans nos expertises, sans notre engagement, l'exécution des peines ne tient plus et la prévention de la récidive devient une incantation.

Le centre pénitentiaire de Varennes-le-Grand est concerné par la prime de surencombrement, mais pour les personnels de surveillance. Rien pour les personnels du SPIP qui enchainent les permanences, croulent sous le nombre d'arrivants, jusqu'à l'épuisement.

Quel mépris pour tous les agents en SPIP qui œuvrent quotidiennement, dans l'ombre pour faire tenir un système à bout de souffle.

Dans ce contexte, l'UFAP-UNSa Justice du SPIP 71 a une question qui, malheureusement, s'impose :

M. Le Président, jusqu'à quand allez-vous continuer, vous aussi, à mépriser les personnels en accumulant des engagements que vous ne tenez pas ?

Depuis le début de l'année, lors de chaque CSA, nous avons demandé l'organisation d'une journée départementale et d'un moment de cohésion. À chaque fois, vous nous avez répondu que cela allait se faire, que cela avançait... Lors du dernier CSA nous avons même arrêté ensemble la date du 15 janvier 2026. Nous vous avons alors fortement conseillé de communiquer sans délai aux équipes afin de bloquer la date. Ce qui n'a pas été suivi des faits comme tant d'autres choses.

Aujourd'hui, pour la troisième fois de l'année, cette journée départementale est à l'ordre du jour du CSA... pour en faire quoi ?

Parlons maintenant de l'éclairage sur l'antenne de Chalon-sur-Saône. En début d'année, vous nous aviez assuré que ce problème serait réglé avant le CSA de juin. Pour rappel ce sujet a été abordé à tous les CSA de 2024 et 2025 que vous avez présidé.

Pourtant, il a fallu attendre le 11 décembre pour que ce soit fait ! On peut se demander si l'échéance d'aujourd'hui n'aurait pas été le déclencheur, puisqu'il est prévu à l'ordre du jour de valider le registre santé sécurité au travail où il est indiqué depuis des mois cette absence d'éclairage dans les couloirs chalonnais. Registre qui n'a pas été transmis aux OS, un manquement au règlement intérieur du CSA de plus à votre actif.

Lors du CSA de décembre 2024, qui portait sur les sujets de la formation spécialisée, il a été convenu que des exercices intrusion auraient lieu au premier semestre 2025.

Qu'en est-il, M. le Président ? Et ne prenez pas la peine d'accabler les agents de prévention pour vous dédouaner sur ce sujet. Nous vous rappelons que le garant de la sécurité des agents, c'est vous, c'est votre responsabilité, comme celle de tenir vos engagements !

Face à ce constat, comment demander aux agents d'accorder la moindre crédibilité à votre parole quand même l'éclairage d'un couloir ou la mise en place d'exercices de sécurité deviennent des chantiers quasi insurmontables ?

Passons maintenant à un autre engagement resté lettre morte, jusqu'à aujourd'hui :

La note sur l'utilisation des véhicules de service et des bornes de recharge électriques.

En début d'année, vous vous êtes engagé à rédiger rapidement une note claire, transparente, et équitable.

Nous sommes en décembre : la note est ENFIN à l'ordre du jour, mais encore une fois vous méprisez le dialogue social en ne tenant pas compte du règlement du CSA qui indique que vous deviez nous transmettre cette note 8 jours avant celui-ci : 41h, ce n'est pas 8 jours !

Pourtant, dans les faits, vous-même et votre adjointe utilisez ces bornes de recharge depuis de nombreux mois pour vos véhicules personnels, tandis que les agents disposant d'un véhicule électrique ne sont pas autorisés à y accéder, car ils doivent attendre que la note sorte.

Comment ne pas voir dans cette situation une autre démonstration d'un profond mépris et d'un sentiment de supériorité imposé aux personnels ?

Comment comprendre que deux personnels de direction bénéficient d'un dispositif auquel les agents n'ont pas droit... sous prétexte qu'une note, promise il y a onze mois, n'a toujours pas été diffusée ?

Quand l'encadrement s'octroie ce qu'il refuse aux agents, tout en laissant traîner les règles censées garantir l'équité, un mot qui vous est cher quand il vous arrange, **comment peut-on encore parler de gouvernance cohérente ou responsable ?**

Autre sujet à l'ordre du jour, le déménagement du siège à Mâcon : celui-ci vous tient, semble-t-il, plus à cœur que ceux cités précédemment car visiblement, lui, il avance ! Tant pis pour les agents qui seront laissés sur le carreau, et la prévention des risques psycho-sociaux.

Pour les ACT, il a été voté un abonnement au Journal de Saône-et-Loire (JSL), dès le mois d'août nous aurions dû avoir accès à cet abonnement sur les trois antennes et le siège. Vous vous étiez engagés à mettre en place avec l'équipe de direction cette diffusion.

18 décembre, toujours pas de JSL accessible pour les agents, et si ça se trouve, l'abonnement est quand même déjà payé !

Alors que les équipes attendent le soutien de leur chef, que le travail accompli ne se mesure pas seulement sur les actions collectives mais en prévention de la récidive, lors de la dernière instance vous avez déclaré avoir honte de vos agents, mais ne serait-ce pas aux agents d'avoir honte de vous ?

Comment parler d'équité lorsque les règles n'existent que pour justifier des privilèges ?

Monsieur le Président, vos engagements ne valent quelque chose que lorsqu'ils se traduisent par des actes.

Or depuis un an, les actes se font attendre. Les promesses s'accumulent. Les dossiers stagnent.

Et les agents, eux, continuent de travailler, tout en constatant chaque jour que les règles ne sont pas les mêmes pour tous.

En conséquence, l'UFAP UNSa Justice décide de ne pas participer à ce CSA afin d'alerter sur le dysfonctionnement du dialogue social et dénoncer l'inaction qui a durablement entamé la confiance des représentants syndicaux et des personnels du SPIP de Saône-et-Loire.

Les élus UFAP UNSa Justice au CSA SPIP 71
Françoise Gueugneau, Stéphane Guillaume
Kévin Pietuszkow, Christophe Galleron